



CheckNews

Normandie : est-il vrai que le rectorat «refuse d'enquêter» sur une vague de suicides dans l'Éducation nationale ?

Article réservé aux abonnés

Les syndicats accusent l'académie de Normandie de «minimiser» une série de suicides survenus ces derniers mois.



Lors d'un rassemblement en hommage à Christine Renon, directrice d'école qui s'était suicidée dans son établissement de Pantin, le 3 octobre 2019 à Bobigny. (Denis Allard/Libération)

par [Anaïs Condomines](#)

publié aujourd'hui à 10h42

Un «sombre record». Dans l'académie de Normandie, les élus du syndicat de l'enseignement du second degré Snes-FSU tirent la sonnette d'alarme. «Neuf collègues se sont suicidés et trois ont tenté de mettre fin à leurs jours», en «seulement sept mois», déclarent-ils [dans un communiqué le 23 janvier](#).

Publiquement, l'organisation syndicale pointe du doigt un manque de transparence de la part du rectorat de Normandie sur le sujet. On lit ainsi : «Sans préjuger du lien avec le travail qu'a chacun de ces événements dramatiques, la FSU demande depuis des mois que les informations soient a minima transparentes, que des enquêtes soient menées pour faire la lumière sur les circonstances, que des mesures soient prises pour empêcher et prévenir ces actes suicidaires. Au contraire, ces drames sont tenus secrets, les enquêtes sont refusées et le rectorat s'obstine à ne pas vouloir réunir l'instance qui permettrait de prévenir les risques.»

Auprès de CheckNews, Claire-Marie Féret, cosecrétaire académique du Snes-FSU Normandie, déplore «l'ouverture de deux enquêtes seulement sur neuf cas de suicides, de la part de l'administration. On comprend que d'après le rectorat, certains des cas n'ont pas de lien avec la sphère professionnelle. Nous, on estime que tant qu'il n'y a pas eu d'enquête, justement, on ne peut pas en

être certain. On ne cherche pas de coupable, ce qu'on dit c'est qu'il y a un problème, une série qui pose des questions». De son côté, le rectorat de la région académique Normandie confirme les [informations communiquées au Monde](#) dès le 25 janvier : à savoir que le comité spécial académique départemental réuni en formation spécialisée, l'instance compétente pour ouvrir une enquête si elle estime qu'une situation est liée à l'environnement professionnel de la victime, a décidé d'ouvrir quatre enquêtes. Le rectorat assure encore que ces dernières «sont en cours de traitement» quand les syndicats, eux, n'ont officiellement été avertis que de deux. «Une enquête a été actée en instance et une autre d'abord refusée devrait démarrer. Deux autres ont visiblement été prévues depuis le week-end dernier, mais aucun élu n'est au courant» réagit Claire-Marie Féret. Sur ce point, le rectorat a indiqué auprès du Monde que deux enquêtes devaient encore «faire l'objet d'un vote formel lors de la prochaine réunion spécialisée des départements concernés».

Neuf cas pour les syndicats, sept pour le rectorat

Au cœur de l'incompréhension se trouve aussi un décompte macabre. Car les élus syndicaux, d'une part, et l'administration d'autre part, ne parviennent pas à s'accorder sur le nombre de suicides survenus ces derniers mois dans l'académie. Les élus Snes-FSU, comme ils l'ont écrit dans leur communiqué, comptent donc neuf cas de personnels ayant mis fin à leurs jours depuis juin 2024. De son côté, le rectorat indique à *CheckNews* que «l'académie a déploré au cours de cette année scolaire [soit depuis septembre 2024, ndlr], le suicide de six personnels». Et précise que «lors de chacun de ces drames, les autorités académiques ont informé immédiatement les organisations représentatives du personnel».

A *CheckNews*, les syndicats ont transmis une liste non nominative dénombrant les cas de suicides et de tentatives de suicide dans le Calvados, l'Eure, la Manche, l'Orne et la Seine-Maritime. Parmi les victimes figurent des personnels enseignants mais aussi des AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) et AED (assistants d'éducation).

Or, de fait, les calculs ne collent pas avec les déclarations du rectorat. Dans le document syndical sont recensés cinq cas de suicides sur les mois de juin et d'été 2024. Depuis la rentrée 2024, les élus en ont compté quatre - en octobre, en novembre, en décembre 2024 puis en janvier 2025. De son côté, et d'après nos informations le rectorat dit être avisé d'un seul cas survenu dans l'été (contre cinq pour les syndicats), mais - à l'inverse - a connaissance de six cas depuis la rentrée (contre quatre pour les syndicats). Au total, les syndicats comptent neuf cas, contre sept pour le rectorat.

Pour Claire-Marie Féret, cet écart (même si le rectorat compte davantage de cas que les syndicats depuis la rentrée) traduit une forme de «mensonge» de l'administration. Et d'insister sur le fait que la liste syndicale est le fruit d'échanges avec l'administration «Elle a été établie par recoupement entre nos informations et celles du rectorat : chacun des neuf cas a donné lieu à un échange oral entre la DRH de l'académie et notre élu. Nous sommes révoltés que le rectorat essaie de minimiser ces chiffres.»

«Une formation spécialisée extraordinaire»

En tout état de cause, les deux parties s'expliqueront ce mercredi 29 janvier, lors d'une réunion consentie en dernière minute par l'administration. En effet, dès le 26 novembre, comme en atteste un document consulté par *CheckNews*, les syndicats ont demandé la tenue d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FS SSCT), dépendant du comité social d'administration (CSA), l'instance de dialogue social. Ils y réclament «deux points à l'ordre du jour : prévention du risque suicidaire dans l'académie suite à la dizaine d'événements

survenus depuis juin 2024 [à l'époque, ils ont connaissance de sept suicides et de trois tentatives] et un accompagnement des établissements ayant connu un événement suicidaire».

La réponse de l'administration a beaucoup tardé, quand bien même [le décret qui régit les comités sociaux d'administration](#) indique que cette instance doit se réunir «*dans un délai maximum de deux mois*» quand une demande écrite est formulée de la part de la moitié au moins des représentants du personnel. Le 25 janvier, soit la veille de la date butoir, une réponse du rectorat, que CheckNews a consultée, est envoyée aux syndicats.

Elle indique qu'un «*groupe de travail issu de la formation spécialisée du CSA va être organisé pour aborder ces sujets*» et que «*les résultats de ce groupe de travail seront ensuite présentés lors de la réunion de la formation spécialisée du CSA le 12 juin prochain*». Finalement, après la publication de plusieurs articles de presse sur l'alerte syndicale, le rectorat semble avoir abandonné l'idée d'un simple groupe de travail. L'administration nous a répondu mardi 28 janvier avoir «*proposé aux organisations syndicales la tenue d'une formation spécialisée extraordinaire, consacrée à ce sujet, ce mercredi 29 janvier*». Elle précise que «*la différence entre les chiffres sera abordée durant cette formation spécialisée*».